

Avis de révision tarifaire 2024



31 octobre 2023



31 octobre 2023

Le Port de Sept-Îles donne, en vertu de l'article 51 de la Loi maritime du Canada, un préavis de la révision tarifaire et des nouveaux tarifs qu'il entend appliquer, conformément aux pouvoirs octroyés en vertu de l'article 49 de ladite loi. Les détails de la révision tarifaire et des nouveaux tarifs peuvent être consultés sur le site Internet du Port au www.portsi.com ou bien en personne au 1, quai Mgr-Blanche. Cette révision tarifaire et ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le **1^{er} janvier 2024**.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires d'ici les soixante (60) prochains jours par écrit ou bien par téléphone à :

Madame Véronique Boudreau
Directrice, Finances & administration
1, quai Mgr-Blanche, Sept-Îles (Québec) G4R 5P3
Téléphone : 418 968-1231, poste 1238
vboudreau@portsi.com

Avis d'augmentation générale

Une augmentation générale des droits en vigueur au Port de Sept-Îles de 3,8 % sera appliquée en date du 1^{er} janvier 2024. Cette augmentation s'appuie sur la publication par Statistique Canada de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi sur une base annualisée à la fin septembre 2023 ([Voir l'avis en cliquant ici](#)).

Vous trouverez ci-dessous les autres révisions tarifaires qui diffèrent de l'augmentation de 3,8 % ainsi que les nouveaux avis qui seront en vigueur.

Modification des avis existants

Avis N-3 Tarif des droits Annexe II, droits de quayage spécial et le minimum de quayage

1. Minimum de quayage par facture émise, augmentation de 200,00 à 275,00.

Avis N-16
Tarif de sûreté et sécurité

1. Article 2, (a) (i), augmentation de 40,00 à 45,00;
2. Article 2, (a) (ii), augmentation de 160,00 à 180,00.

Avis N-20
Tarif de droits de location de la passerelle passagers

1. Article 1, (a), augmentation de 2 150,00 à 3 750,00.

Nouvel avis

Aucun nouvel avis n'est ajouté dans le cadre de cet avis de révision tarifaire.